

PREFET DE LA REGION GUYANE

Le Préfet

Cayenne, le 10/01/2017

Le Préfet de la région Guyane

à

liste in-fine

Ref. DEAL/ACE/160C2017-03

Objet : Comité régional de programmation des référentiels géographiques et forestiers de la Guyane

PJ : Note sur la mise en place du comité de programmation
Programme d'intervention de l'IGN du 16 au 20 janvier 2017
Relevé de conclusions de la réunion préparatoire du 01/12/2016

J'ai l'honneur de vous informer que le deuxième comité régional de programmation des référentiels géographiques et forestiers de la Guyane (CRPRGF) aura lieu le jeudi 19 janvier 2016 à 8h30, dans la salle Félix Eboué, à l'hôtel préfectoral à Cayenne, sous la présidence du préfet.

Le CRPRGF est l'occasion d'ajuster la programmation annuelle prévisionnelle de l'IGN aux besoins des acteurs locaux. Il permet également d'envisager la production et l'enrichissement de référentiels locaux dans un objectif de mutualisation des efforts nécessaires autour de l'information géographique pour la conduite et la mise en œuvre des politiques publiques.

L'ordre du jour est le suivant :

- Introduction par Monsieur le Préfet de la Guyane ;
- Présentation de la démarche partenariale et des comités de programmation ;
- Bilan des actions réalisées depuis la mise en place des comités ;
- Présentation du pré-programme de service public de l'IGN ;
- Présentation des besoins locaux recueillis en ateliers préparatoires ;
- Propositions d'adaptation du programme régional.

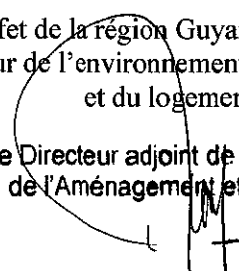
Les travaux préparatoires au comité auront lieu au cours de deux ateliers techniques le mardi 17 janvier à la DEAL sur le site de la pointe Buzaré. Je vous prie d'en trouver les modalités dans le programme ci-joint.

Vous voudrez bien me confirmer votre participation ou le cas échéant, m'indiquer la personne qui vous représentera.

M. Linarès, responsable de l'unité information géographique et diffusion de la connaissance de la DEAL, reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour le préfet de la région Guyane, et par délégation
p/Le directeur de l'environnement de l'aménagement
et du logement

Le Directeur adjoint de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement


Didier RENARD

Liste des destinataires

- Le président de la collectivité territoriale de Guyane ;
- Les maires de Guyane ;
- Les présidents des établissements public de coopération inter-communale ;
- Le président de l'association des maires de Guyane ;
- Les directeurs des services déconcentrés de l'État ;
- Le recteur d'académie ;
- Le directeur des finances publiques
- Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé
- Le général, commandant des forces armées en Guyane
- Le général, commandant de la gendarmerie en Guyane
- Le président du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Guyane ;
- Le président de l'Office de l'Eau de Guyane ;
- Les présidents des assemblées consultatives de Guyane ;
- Les présidents des chambres consulaires ;
 - Chambre de Commerce et d'Industrie
 - Chambre d'Agriculture
- Le président de l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Guyane ;
- Le délégué régional de l'Agence de Service et de Paiement ;
- Le directeur du Centre de Ressources de Politique de la Ville de Guyane ;
- Les directeurs des établissements publics présents en Guyane ;
 - Établissement public foncier et d'aménagement de la Guyane
 - Grand port maritime de la Guyane
 - CNES (Mission Guyane)
 - CIRAD
 - IRD
 - INRA
 - CNRS
 - INRAP
 - ONF
 - INSEE
- Les représentants des organismes gestionnaires des espaces naturels protégés ;
 - Parc naturel régional de Guyane
 - Parc Amazonien de Guyane
 - Réserves naturelles de France
 - Conservatoire du littoral
 - Office national de la chasse et de la faune sauvage
- Le président de l'Ordre des Géomètres Experts de Guyane ;
- Le président de l'université de la Guyane ;

Note sur la mise en place d'un comité régional de programmation des référentiels géographiques et forestiers

Le renforcement des règles en matière de protection de l'environnement et la recherche d'une efficacité accrue dans de nombreux domaines (zonages liés à la fiscalité, police administrative, prévention des risques naturels, maîtrise de l'artificialisation des sols, suivi et conservation de la biodiversité, transition énergétique, aménagement urbain et construction, etc.) induisent une connaissance plus approfondie des phénomènes sur les territoires. Les processus d'élaboration, d'application ou d'évaluation des politiques publiques nécessitent de disposer d'outils de mesure des évolutions de ces phénomènes dans le temps et dans l'espace.

Opérateur de l'Etat pour l'information géographique et forestière de référence, l'IGN produit les données socles nécessaires à la conduite de ces politiques publiques, intervient en appui pour contribuer à l'analyse des territoires et facilite la mise en œuvre des projets d'aménagement ou l'application des réglementations.

1. Une démarche partenariale

Pour répondre à ces nouveaux enjeux, les services de l'État et les collectivités territoriales sont conduits à établir de nouvelles relations, génératrices de partenariats et de projets collaboratifs.

Par sa mission de service public, l'IGN peut participer à cette démarche de mutualisation et créer de nouveaux produits adaptés aux attentes et aux besoins locaux, en raisonnant plus par thématique de l'action publique que par filière technique.

Pour ce faire, l'IGN s'engage dans la mise en place d'une concertation étroite avec les acteurs locaux afin d'adapter sa programmation annuelle comme ses productions à leurs besoins. L'IGN devra notamment être en mesure de produire ou d'assembler des données plus spécialisées sur différentes thématiques relatives aux surfaces naturelles ou artificialisées comme aux changements d'occupation des sols.

2. Une démarche cohérente du niveau national jusqu'au niveau local

Les politiques publiques sont structurées par des orientations nationales et européennes avant d'être déclinées au niveau régional et local par les services déconcentrés de l'Etat et par les collectivités territoriales.

La stratégie de l'IGN vise à se décliner selon ce même principe : un socle national, adapté au niveau régional et complété éventuellement par des projets locaux, avec un mécanisme d'emboîtement et de cohérence entre les niveaux.

Un référentiel défini au niveau national est maintenu comme socle commun, mais le principe d'homogénéité sur le territoire est adapté pour privilégier une démarche plus flexible répondant aux spécificités régionales. L'IGN, présent à tous les niveaux, garantit la cohérence d'ensemble et l'équité en matière d'accès à l'information géographique.

3. La mise en place de comités régionaux de programmation

Pour mettre en œuvre concrètement ces principes, l'IGN propose la création dans chaque région d'un comité de programmation.

Les membres de ce comité seront des représentants de l'Etat, de la collectivité territoriale, et des organismes animant les plateformes régionales d'information géographique. La composition des comités peut varier selon le statut et le rôle des plateformes régionales d'une région à l'autre.

Cette instance de concertation travaillera, à partir des prévisions de programmes annuels et pluriannuels de l'IGN, sur les adaptations de ces programmes ainsi qu'à l'enrichissement local des référentiels.

4. Proposition de mise en place du comité régional de programmation de la Guyane

4.1 Composition

Il est proposé que le comité soit composé :

- du préfet de région ou de son représentant
- du secrétaire général aux affaires économiques et régionales ou de son représentant
- du président de la Collectivité territoriale de Guyane ou de son représentant
- du directeur régional des finances publiques ou de son représentant
- du directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou de son représentant
- du directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ou de son représentant
- du directeur des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ou de son représentant
- du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ou de son représentant
- du directeur des affaires culturelles ou de son représentant
- du directeur de l'agence d'urbanisme et de développement de la Guyane ou son représentant
- du recteur ou de son représentant
- du directeur de l'agence régionale de santé ou de son représentant
- du président de l'université des Antilles et de la Guyane ou de son représentant
- du directeur de l'Office national des forêts ou de son représentant
- du directeur interrégional de l'institut national de la statistique, et des études économiques ou de son représentant
- du directeur régional du BRGM ou de son représentant
- du directeur du parc national ou de son représentant
- du responsable du conservatoire du littoral ou de son représentant
- du directeur de l'agence des 50 pas géométriques ou de son représentant
- du directeur de la recherche agronomique pour le développement ou de son représentant
- du directeur de l'institut national de la recherche agronomique ou de son représentant
- du président du grand port maritime ou de son représentant
- du président de l'établissement public foncier ou de son représentant
- du directeur de la chambre d'agriculture ou de son représentant
- du directeur de chambre de commerce et d'industrie ou de son représentant
- du directeur des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural ou de son représentant
- du directeur de l'office de l'eau ou de son représentant
- du directeur de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ou de son représentant
- du directeur du service départemental d'incendie et de secours ou de son représentant
- du directeur du syndicat intercommunal des eaux et assainissement ou de son représentant
- du président de l'association de recueil d'informations géographiques d'utilité agricole ou de son représentant

4.2 Programmes

Les programmes qui seront discutés porteront sur les référentiels géographiques et forestiers ainsi que sur les thématiques qui y sont liées :

- l'imagerie (aérienne, satellitaire et terrestre)
- la mise à jour du référentiel à grande échelle dans sa forme actuelle (BD ortho, BD Topo, Bd Adresse, parcellaire et altimétrie)
- La cartographie
- L'occupation du sol à grande échelle
- La formation et l'appui aux politiques publiques
- La diffusion prescrite par la directive européenne INSPIRE et l'utilisation du Géoportail de l'IGN.

4.3 Date de mise en place

Le second comité régional de programmation des référentiels géographiques et forestiers de Guyane se réunira le : Jeudi 19 janvier 2017 à **(horaire) (lieu)**.

PROGRAMME INTERVENTION IGN DU 16 au 20 Janvier 2017

Dans le cadre de la tenue du 2^e comité régional de programmation des référentiels géographiques et forestiers qui se déroulera le :

Jeudi 19 janvier à 8h30

L'IGN sera présent en Guyane du lundi 16 au vendredi 20 janvier 2017.

Au cours de cette semaine, l'IGN a prévu de rencontrer les acteurs locaux en mettant en place des ateliers thématiques.

Les différents ateliers qui seront animés auront pour objectif de mieux comprendre les besoins et les attentes des acteurs Guyanais.

DATE : Mardi 17 janvier à 9h30

SUJET : ORTHO

ANIMATION : Institut National de l'Information Géographique et forestière

RESUME :

Les orthophotographies correspondent à une image du territoire issue de prises de vues photographiques satellitaires ou aériennes.

Au regard d'un paysage en forte évolution (agriculture, artificialisation des sols, problématiques foncières et fiscales,...), les besoins ultra-marins s'apparentent souvent à disposer d'une telle donnée résolue en fonction de ces besoins.

Cet atelier sera centré sur les PVA à venir au niveau local et a pour but d'échanger sur les moyens techniques, les caractéristiques techniques, et les possibilités offertes en termes d'exploitation de l'orthophotographie.

LIEU : DEAL. SITE BUZARE

(Salle Jean Leduc)

DATE : Mardi 17 janvier à 14h30

SUJET : ATELIER ESPACE COLLABORATIF

ANIMATION : Institut National de l'Information Géographique et forestière

RESUME :

L'IGN met à la disposition de ses partenaires ainsi qu'à tous les utilisateurs des données produites et diffusées par l'institut, un espace collaboratif qui permet à chacun de contribuer à l'amélioration des données en signalant des évolutions ou des erreurs via une interface adaptée.

Le fond cartographique visible en fond est mis à jour quotidiennement, reflétant les dernières évolutions de nos données.

LIEU : DEAL. SITE BUZARE

(Salle Jean Leduc)

DATE : Jeudi 19 janvier à 14h30

**SUJET : COMITE REGIONAL DE PROGRAMMATION DES REFERENTIELS
GEOGRAPHIQUES ET FORESTIERS**

ANIMATION : Institut National de l'Information Géographique et forestière

RESUME :

L'IGN propose la création dans chaque région d'un comité de programmation des référentiels géographiques et forestiers (CRPRGF) permettant une concertation étroite avec les acteurs locaux afin d'adapter sa programmation annuelle ainsi qu'envisager la production et l'enrichissement de référentiels locaux dans un objectif de mutualisation des efforts nécessaires autour de l'information géographique pour la conduite et la mise en œuvre des politiques publiques.

LIEU : PREFECTURE

(Salle Félix Eboué, hôtel préfectoral)



PREFET DE LA REGION GUYANE

Direction de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement

Cayenne, le 03 janvier 2017

Service Planification,
Connaissance, Évaluation

Pôle Connaissance

Unité Information Géographique
et Diffusion de la Connaissance

Comité Régional de Programmation des Référentiels Géographiques et Forestiers 2017

Nos réf. : PCE-PC/UIGDC/SL/NC/2017 - n°

Relevé de conclusions de la réunion du 01/12/2016

Présents :

Sébastien Linarès (DEAL), Boris Ruelle (AUDEG), Audrey Thonnel (Office de l'eau), Thomas Requillart (DAAF), Jack Plaisir, Pauline Cuenin, Julien Brenckle (ASP), Cne Loyer, ADC Emerit (FAG / EMIA), Pauline Perbet (PAG), François Goislard (DGFIP), Bruna Gourouaya-Vanier, Jérôme Lefol (CTG), Christophe Charron (IRD).

Rédacteur : DEAL / PCE

Cette réunion a été proposée par la DEAL afin de préparer le prochain Comité Régional de Programmation des Référentiels Géographiques et Forestiers de l'IGN qui est prévu le jeudi 19 janvier prochain. L'objectif était de faire un point global sur les besoins des services en matière de référentiels géographiques ainsi que sur les actions qui sont déjà en cours concernant le périmètre d'intervention de l'IGN.

La DEAL a présenté un état des lieux décomposé en deux parties :

- les référentiels images : la BD Ortho et les ortho-satellites ;
- la mise à jour des bases de données thématiques : la BD Topo et notamment la question du bâti, la BD Carthage, la BD Alti.

La présentation intègre les besoins déjà formulés par l'Office de l'eau, la DAAF, l'ONF et le parc amazonien. La CTG avait déjà présenté ses besoins en ortho-images à l'occasion des journées d'étude sur la gouvernance informationnelle le 9 septembre 2015.

Les diaporamas sont disponibles sur le site de la DEAL :

<http://www.guyane.developpement-durable.gouv.fr/comite-regional-de-programmation-des-referentiels-a1598.html>

Les principales conclusions sont les suivantes :

Référentiels images :

- Nécessité de bien **coordonner les différentes productions** d'ortho-photographies et d'ortho-images satellitaires ;
- **Préciser la fréquence de mise à jour** des référentiels images, et de la BD ortho.
- **Améliorer les délais de livraisons** pour disposer des données les plus récentes possibles. Étudier la possibilité d'une livraison au fil de l'eau, et de la mise à disposition rapide des clichés des prises de vue aérienne.
- Intérêt de disposer des données brutes (images non traitées) et des produits finis (mosaïques) tel que c'est proposé sur Géosud.
- Demander l'intégration dans l'application PAC du ministère de l'agriculture de référentiels complémentaires à la BD ortho (mosaïque SPOT 2016 par exemple).
- L'IGN doit **améliorer la communication** sur la disponibilité de ces produits. L'information n'est pas assez mise en avant auprès des utilisateurs.

Bases de données thématiques :

- **Soigner le contenu et la qualité** des productions ;
- **Garantir un minimum de périodicité** dans les mises à jour.

Les participants proposent de réaliser un atelier spécifique sur le processus de mise à jour des bases de données de l'IGN, ainsi qu'une séance de travail sur les possibilités d'utilisation des services de données de l'IGN dans les IDG locales.

En complément à cette réunion, la DEAL propose un tableau de synthèse qui pourra être complété par chacun des services afin d'avoir une vision exhaustive des différents besoins.

Le comité de programmation est prévu le jeudi 19 janvier après-midi. Des ateliers préparatoires pourront être proposés les lundi 16 et mardi 17 janvier.

Un courrier d'invitation sera envoyé par le Préfet aux services composant le comité.